



21 November 2005

Letter sent to all Members of Parliament
House of Commons
Ottawa, Ontario, K1A 0A6

Dear

Amnesty International, the Canadian Council for Refugees and KAIROS: Canadian Ecumenical Justice Initiatives call on you to demand that the Canadian government respect the rights of refugees and the will of Parliament, by implementing the Refugee Appeal Division as legislated in the 2001 *Immigration and Refugee Protection Act*.

We are dismayed at Minister Volpe's 1 November 2005 announcement to the House of Commons Standing Committee on Citizenship and Immigration that he will not implement the Refugee Appeal Division. Such a position defies the express will of Parliament, which passed immigration legislation which included an appeal. This action not only jeopardizes the rights of refugees, but also the foundations of democracy which require that government respect the laws passed by Parliament.

The refugee appeal was not included in the *Immigration and Refugee Protection Act* as an optional procedure, but an integral part of the refugee determination process approved by the House and Senate. Parliamentarians engaged seriously and responsibly in discussion on the Bill on the understanding that they were legislating on a process to guarantee refugee rights. Relying on the inclusion of the appeal in that process, Parliamentarians approved a reduction from two to one in the number of panel members required to hear and adjudicate a refugee claim. A refugee determination process without an appeal quite likely would never have been accepted by the Parliamentarians who approved the *Immigration and Refugee Protection Act*.

An independent appeal on the merits is a necessary element for any fair refugee determination system. The absence of an appeal on the merits has been recognized as a fundamental flaw in the Canadian refugee determination system by both the Inter-American Commission on Human Rights and the UN High Commissioner for Refugees. In 2004, The UN Committee against Torture found that Canada's refugee system failed to fulfill its obligations towards torture survivor Falcon Rios due to the lack of an effective appeal.

We ask you to indicate clearly to the Minister of Citizenship and Immigration and other members of the government that you expect the will of Parliament to be respected by full implementation, with no further delay, of the Refugee Appeal Division included in the *Immigration and Refugee Protection Act*.

Yours sincerely,

Elizabeth McWeeny
President
Canadian Council for Refugees

Mary Corkery
Executive Director
KAIROS: Canadian Ecumenical
Justice Initiatives

Alex Neve
Secretary General
Amnesty International Canada



Le 22 novembre 2005

Lettre envoyée à tous les députés
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le député, Madame la députée

Amnistie internationale, le Conseil canadien pour les réfugiés et KAIROS: Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice vous prient de demander au gouvernement canadien de respecter les droits des réfugiés et la volonté du Parlement, en mettant en œuvre la Section d'appel des réfugiés telle que stipulée dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* adoptée en 2001.

Nous sommes consternés par l'annonce du Ministre Volpe, le 1 novembre 2005 au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes, qu'il ne mettra pas en œuvre la Section d'appel des réfugiés. Une telle prise de position défie la volonté explicite du Parlement, qui a adopté une loi sur l'immigration qui inclut un appel. Cette action met en péril non seulement les droits des réfugiés, mais également les fondations de la démocratie qui exigent le respect par le gouvernement des lois adoptées par le Parlement.

L'appel des réfugiés n'est pas inclus dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* comme une procédure facultative, mais comme une composante intégrante du processus de reconnaissance du statut de réfugié approuvé par la Chambre et le Sénat. Les parlementaires ont débattu du projet de loi de façon sérieuse et responsable, persuadés qu'ils adoptaient une loi sur un processus pour garantir les droits des réfugiés. Comptant sur l'inclusion de l'appel dans ce processus, les parlementaires ont approuvé une réduction, de deux à un, du nombre de décideurs qui doivent entendre et se prononcer sur une demande du statut de réfugié. Un processus de détermination du statut de réfugié sans appel n'aurait sans doute jamais été accepté par les parlementaires qui ont approuvé la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Un appel indépendant sur le fond constitue un élément nécessaire pour tout système de détermination du statut de réfugié juste. L'absence d'un appel sur le fond a déjà été qualifiée de faille fondamentale dans le système canadien de détermination du statut de réfugié et par la Commission Interaméricaine des droits de l'homme et par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés. En 2004, le Comité des Nations unies contre la torture a conclu que le système canadien pour les réfugiés n'avait pas respecté ses obligations envers le survivant de la torture Falcon Rios à cause de l'absence d'appel efficace.

Nous vous demandons d'indiquer clairement au Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et aux autres membres du gouvernement que vous vous attendez à ce que la volonté du Parlement soit respectée par la mise en vigueur complète, dès maintenant, de la Section d'appel des réfugiés incluse dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député/Madame la députée, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Elizabeth McWeeny
Présidente
Conseil canadien pour les réfugiés

Mary Corkery
Directrice générale
KAIROS: Initiatives œcuméniques
canadiennes pour la justice

Alex Neve
Secrétaire général
Amnesty International Canada